



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 21 octobre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Excusés : Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE), Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO).

Mme Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°038/22 - COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Vu l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les conseillers que, conformément à l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de :

- l'eau potable
- l'assainissement collectif et non collectif

ont été présentés au conseil communautaire du 22 septembre 2022.

Il ajoute que ces rapports sont téléchargeables sur son site, à la rubrique « rapports d'activités », sous les titres « RPQS 2021 – Eau potable » et « RPQS 2021 – Assainissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de la communauté d'agglomération Arlysère.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 31/10/22

Publié le : 02/11/22

Publié sur le site internet le : 02/11/22

Le Maire,


Philippe BRANCHE
REÇU EN PRÉFECTURE
Le 31/10/2022
Application agréée E-legalite.com